

# Réunion du Conseil Municipal

## LUNDI 8 FEVRIER 2016

### COMPTE RENDU

**Présents** : Messieurs BAUDOUX, DELBAUVE, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURIEUX, JACQUINET, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, PIETTON Loïc, VOLKAERT, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS, LASNE, N'DIAYE, TOURNAY et WEIDICH (18 membres).

**Ont donné procuration** : Messieurs DAIL (à Michel DEWAELE), DEMATTE (à Bernard BAUDOUX), DURSENT (à David VOLKAERT), LAGRENE (Jean DURIEUX), MOREELS (à Régis DUFOUR-LEFORT) et Mesdames DUVAL (à Jean-Marie PIETTON), LEFEBVRE (à Nicole DEMILLY), LEROY (à Sylvie TOURNAY), PERRE (à Agnès DENYS) et ROHRMANN (à Jeannine ADELINET) (10 membres).

**Etait excusé** : Monsieur WAGER (1 membre).

**Techniciens présents** : Stéphane Szymura, DGS, Benoît Facon, DGA, Gaëtane Lebrun, directrice financière.

**Compte-rendu** : Estelle Morlet

Monsieur Michel DEWAELE, PREMIER ADJOINT, a été nommé secrétaire.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire cède la parole à Dominique Drouart (Responsable de l'Unité Territoriale d'Avesnes à la direction de la voirie départementale), à Jérôme Arschoot (Responsable de la subdivision Le Quesnoy) et Sébastien Michel (Responsable voirie et assainissement pour l'AMVS) ; tous trois venus présenter aux élus les prochains travaux de rénovation de la rue de l'Hôtel de Ville.

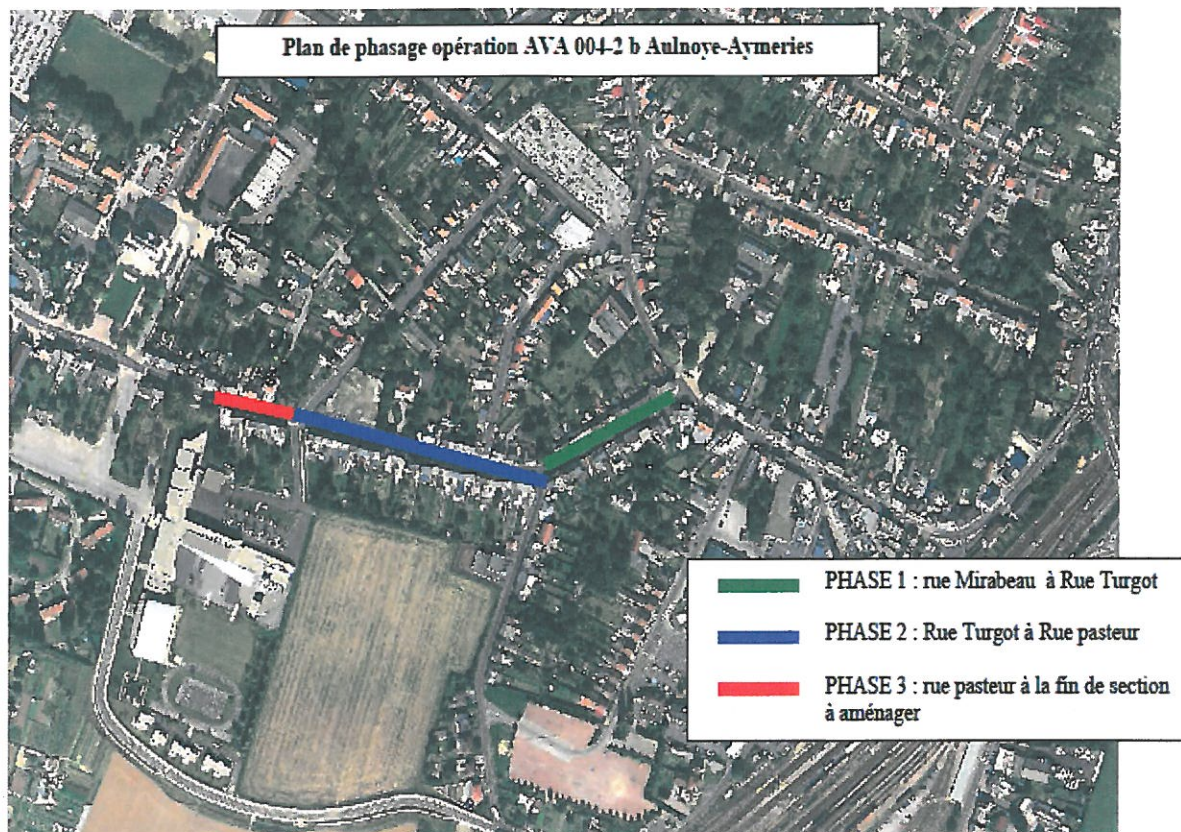
Un chantier d'autant plus complexe que différents intervenants se succéderont durant cette phase de travaux allant de 12 à 15 mois sur une distance de 500 m environ.

Sont concernés :

- l'assainissement,
- l'enfouissement des réseaux (électrique, câble, éclairage public),
- Le renouvellement de deux tronçons de conduites de gaz,
- la réfection des trottoirs,
- le réseau d'eau potable,
- les voiries et
- l'aménagement paysager.

Les travaux de voirie seront découpés en trois tronçons selon le plan joint.





Cette présentation terminée, Monsieur le Maire évoque brièvement la venue de Xavier Bertrand, président de Région, à Vallourec Aulnoye et Akers Berlaimont, le 22 Janvier. Il apprend à l'assemblée que la réunion de travail à Akers a permis d'étudier les différentes possibilités de reprises du site et les suites à donner avec le liquidateur. La seconde visite – à Vallourec – complétait la rencontre entre les élus concernés et le Ministre de l'Economie et des Finances, Emmanuel Macron. Sur ce deuxième dossier, Monsieur le Maire incite à la plus grande vigilance pour les mois et années à venir. Tout le monde ayant encore en mémoire l'épisode « Sambre et Meuse ». Monsieur le Maire se félicite, cependant, de la décision de l'Etat de revoir à la hausse sa participation au capital du groupe. Il rappelle qu'une mobilisation aura lieu le Samedi 5 Mars à Aulnoye-Aymeries. Rendez-vous est donné à 10 h 30 devant Vallourec.

Monsieur le Maire revient enfin sur la visite de Geneviève Manarinno, vice-présidente du Conseil Départemental en charge des personnes âgées et handicapées à la Résidence service Rita Carpentier et sur le projet d'extension de la structure. Ouverte depuis 5 ans, elle n'est plus en capacité de répondre aux nombreuses demandes (actuellement 38 personnes sont en attente).

Enfin, il évoque l'ouverture récente de l'Hôtel de la Juste Place et félicite Cécile Gié et Florian Eustache pour la qualité de leur travail. Une demande a été envoyée aux services de l'état afin qu'un arrêté préfectoral fixe le prix de la taxe de séjour à appliquer dans la commune.

L'avis des élus est ensuite demandé quant à l'ajout de deux points en additif. Avis favorable.



## DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

### 1) Présentation des travaux d'aménagement de la rue de l'Hôtel de Ville et participation au fonds de concours de l'AMVS

Les travaux d'aménagements de cette voirie départementale vont débiter d'ici peu. Ces travaux vont s'opérer sous deux maîtrises d'ouvrage distinctes à savoir :

- L'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour la réfection complète de l'assainissement, l'enfouissement des réseaux ERDF, Numéricâble, France Telecom et fibre optique ainsi que l'éclairage public et la réhabilitation des trottoirs. Pour la rénovation de l'éclairage public, un dossier de subvention a été déposé auprès du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes.
- Le Département du Nord pour la mise hors-gel de la voirie et la rénovation de la bande de roulement.

En complément de ces travaux, deux tronçons de canalisation de gaz vétustes vont être remplacés afin d'assurer leur pérennité ainsi que le renouvellement de la conduite d'eau potable.

En ce qui concerne les travaux de voirie de l'AMVS, ceux-ci s'inscrivent dans l'ancien dispositif du fonds de concours où la ville d'Aulnoye-Aymeries aura à sa charge 40% de la part résiduelle hors taxes du coût global des travaux. Le montant exact de la part à charge communale sera déterminé à la réception des travaux et selon les décomptes généraux définitifs. Estimation à ce jour : 341 K€.

**Le conseil municipal est invité à autoriser cette délibération actant ainsi sa part à charge.**

**Vote : Unanimité**

## DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

### 2) Débat d'orientation budgétaire 2016

Monsieur le Maire revient sur le contexte local assez défavorable avec les craintes qui pèsent sur les salariés de Vallourec et les répercussions économiques indues par les périodes de chômage technique. Néanmoins, la ville reste attractive puisque plusieurs investisseurs ont lancé récemment leurs nouvelles activités : le restaurant chinois, l'Hôtel – Epicerie Fine de la Juste Place ou encore les transports Couteaux... Ce regain d'attractivité est également confirmé par l'Insee : au dernier recensement, la ville compte 9030 habitants contre 8754 (2012).

Monsieur le Maire explique que le budget 2016 combinera contraintes externes (baisses de dotations), internes (remise à plat des dépenses de fonctionnement, charges de personnel) et partis pris volontaristes (gel de la fiscalité, soutien aux associations, fin des travaux de l'ANRU...). Enfin, le Maire revient sur les emprunts en expliquant que ce recours a permis d'obtenir 90 % de subvention lorsque cela était encore possible. Ce qui n'est plus le cas. La rénovation du théâtre Léo Ferré, de la salle Marc Joly et de la Salle des Fêtes permettra de finaliser la liste des équipements publics refaits à neuf grâce à l'ANRU.

A Jean-Marie Pietton qui s'interroge sur les dépenses de fonctionnement de ces nouveaux équipements, le Maire répond que l'isolation et de nouvelles installations serviront justement à réduire le coût de fonctionnement.

Jean Durieux prend ensuite la parole et se félicite de ce DOB équilibré entre maintien des taux, mutualisation avec les services de l'Agglomération, gestion du patrimoine communal et respect du lien social. Il met l'accent sur le besoin en formation du personnel à l'heure où des évolutions sont impulsées dans les différents services.



Le Budget 2016 fera l'objet d'un vote lors du Conseil Municipal du Mardi 29 Mars.

### **3) Déduction d'une partie du loyer suite à des travaux réalisés par l'AGSS de l'UDAF à la maison Viala**

En fin d'année dernière, nous avons été confrontés à un effondrement d'une partie de la dalle béton du rez-de-chaussée au niveau des bureaux de l'accueil. Cette dépense n'ayant pu être budgétée, c'est l'AGSS de l'UDAF qui a pris en charge cette somme pour un montant de 3 894,00 € TTC.

Afin de les rembourser, il convient aujourd'hui de délibérer pour déduire ce montant sur les loyers de l'année 2016. Pour information, le montant annuel du loyer payé par ce locataire est de 17 345 €.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser ce remboursement.**

**Vote : Unanimité**

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### **4) Modification du tableau des emplois permanents**

Dans le cadre du redéploiement des dames d'entretien titulaires, une nouvelle organisation est mise en place afin de réduire le recours aux cdd éventuels.

Il convient de modifier les temps de travail des agents titulaires concernés, et de fait les postes créés au tableau des emplois permanents tel que suit :

#### **Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> mars 2016 :**

##### **TRANSFORMATION de poste :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe à TNC : de 26h > à 28h
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à TNC : de 21.5h > à 23h

##### **SUPPRESSION de poste :**

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à TNC 25h
- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>e</sup> classe à TNC 20h

##### **CREATION de poste :**

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à TNC 28h
- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>e</sup> classe à TNC 22.5h

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser ces modifications.**

**Vote : Unanimité**

## **DIRECTION DE L'EDUCATION**

### **5) Coordination Enfance Jeunesse : Participation des Familles aux Accueils Collectifs de Mineurs de l'été 2016**

Ce point porte sur des décisions habituelles à prendre dans le cadre de la préparation de l'organisation des accueils collectifs de mineurs d'été concernant l'actualisation des participations financières des familles.

Ci-joint proposition d'effectuer une augmentation pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

**(Voir tableau tarification été).**

Tarifs pour 3 Semaines d'accueil		Tarifs à la semaine	
		1 Semaine	2 Semaines
Allocataires CAF QF ≤ 369	52,50	20,00	40,00
Allocataires CAF QF entre 370 et 499	55,50	21,00	42,00
Allocataires CAF QF entre 500 et 700	59,00	22,50	45,00
Allocataires CAF QF entre 701 et 800	85,50	32,50	65,00
Allocataires CAF QF > 800	92,00	35,00	70,00
Non allocataires	151,00	57,50	115,00

**Comme chaque année, les inscriptions des enfants se feront pour 3 semaines consécutives en Juillet et/ou en Août.**

**Cependant, pour 2016, et sur demande écrite et argumentée,** possibilité d'inscription pour une ou deux semaines. Pour des raisons pédagogiques, organisationnelles et financières (recettes en moins), cette disposition ne fera l'objet d'aucune information officielle, chaque demande sera étudiée au cas par cas avec application d'un tarif de participation adapté et différencié.

Pour les accueils, application :

- d'une minoration de 50 % pour les enfants :
- de 2 ans inscrits en accueil maternel **uniquement en demi journées** (les matins ou les après-midi avec ou sans repas).
- dont les parents fournissent un panier repas pour le midi suite à des allergies alimentaires **avérées et justifiées.**
- d'une majoration de 50 % sur les tarifs des allocataires QF > à 700 et non allocataires lorsque la famille est considérée comme **n'étant pas domiciliée à Aulnoye-Aymeries.**
- pour une même famille et une même période, d'une dégressivité de 10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 15 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Pour le péri accueil (ou péri centre), participation de 1 euro de l'heure pour tous, majoration de 40% lorsque la famille est considérée comme n'étant pas domiciliée à Aulnoye-Aymeries.

**Vote : Unanimité**

## CULTURE

### **6) Tarification du concert « Lâche pas la patate »**

Ce point porte sur la tarification de billetterie du Concert «Lâche Pas la Patate» qui se déroulera le Samedi 16 Avril 2016 à 21 H.

Le tarif proposé est de 10 €.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette tarification.**

**Vote : Unanimité**

## ADDITIF

### **1) Autorisation à signer l'acte notarié – Maison de Santé Pluridisciplinaire et des 42 logements Partenord**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que lors de sa séance du 18 Décembre 2015, le Conseil a validé les principes permettant de mener à bien le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire et de construction de 42 Logements par PARTENORD, à savoir :

- la rétrocession du foncier cadastré section AK n° 274-275-276-284-582-621 d'une contenance de 27a 21ca situé 2 rue Jean Jaurès acquis par l'EPF, à la Ville pour respecter le principe du Bail Emphytéotique Administratif qui a permis de recevoir des subventions pour la Maison de Santé elle-même, le foncier maîtrisé par l'EPF étant cédé au prix de revient, avec étalement des remboursements soit 50% à la cession et 10% pendant 5 ans.
- la perception par la Ville des loyers du Bail Emphytéotique pour la Maison de Santé et du Bail à Construction pour les logements.



Il a dans le même temps autorisé le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les actes nécessaires à la bonne fin de ces opérations.

L'Établissement Public Foncier nous a adressé un projet d'acte de vente comprenant le prix de revient détaillé, à savoir :

- le prix de revient du foncier supporté par la collectivité (frais d'acquisition depuis le 10.01.2013 et de portage) de 210 725.18 € HT ;

- la part de travaux supportés par la collectivité de 60 069.70 € HT

Pour un total de 270 794.88 € HT soit un montant TTC de 324 953.86 € qui sera pris en compte par Partenord.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte notarié à intervenir.**

**Vote : Unanimité**

## **2. Relance de la desserte sur les lignes Mons – Quévy – Aulnoye- Maubeuge et Charleroi – Jeumont – Maubeuge**

Madame Jacqueline Galant, Ministre fédérale de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la SNCB a adressé un courrier à Monsieur le Maire en date du 28 Janvier 2016 concernant les liaisons transfrontalières, citées en objet.

*« Les relations ferroviaires à grande vitesse étant actuellement suspendues entre les villes Belges de Liège, Namur, Charleroi, Mons et la capitale française, mes collaborateurs examinent la possibilité d'une réactivation du trafic voyageurs entre Mons-Quévy-Aulnoye-Aymeries et Charleroi-Jeumont-Maubeuge.*

*La remise en service de trains sur ces tronçons permettrait de renforcer les liens humains, économiques, culturels, touristiques et de favoriser les échanges entre le Hainaut belge et la Région Nord-Pas-de-Calais, voire au-delà. Dans cette perspective, pourriez-vous me faire part de l'intérêt éventuel que porterait votre ville d'Aulnoye-Aymeries à ce projet de desserte ferroviaire entre nos deux pays ? ».*

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de répondre favorablement à Madame la Ministre fédérale de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la SNCB et par la suite, à mettre en œuvre des actions communes en ce sens.

Loïc Pietton souligne qu'il est important, dans l'éventualité d'une relance, de tenir compte des erreurs du passé et de tout mettre en œuvre pour éviter les correspondances à Quévy. Une réelle implication du service Voyageurs de la SNCF est indispensable. Depuis la réunion du Conseil, Monsieur le Maire a adressé une réponse à la Ministre Belge afin d'afficher le soutien unanime des élus et de solliciter une rencontre. A suivre...

**Vote : Unanimité**

**Monsieur le Maire clôture la séance à 20 h**